

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-443

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Administration territoriale	0	10 000 000
Vie politique, culturelle et associative	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	10 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	10 000 000	10 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Supprimer 10 000 000 euros au programme 232 « administration territoriale », action 01 « financement des partis » au profit du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », action 10 « Fonds interministériel de prévention de la délinquance ».

En France, la délinquance augmente inexorablement : les règlements de comptes, les viols, les vols à la tire, les incendies et dégradations volontaires de biens publics et privés, les homicides et les tentatives, les cambriolages des résidences principales, les coups et blessures volontaires, les vols en tout genre. Et les Français subissent cette délinquance au quotidien, puisque quatre Français sur cinq se sentent en insécurité. Il apparaît important de donner plus de moyens pour prévenir cet état de fait.